

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 20 décembre 2022 à 9h30
Salle de la Bigarade – Mairie Annexe – Pont du Loup

Secrétaire de séance : Marc MALFATTO

Membres en exercice : 63

Membres présents ou représentés : 33

Dont membres présents : 9

Dont membres en visio-conférence : 12

Dont pouvoirs : 12

Absents-excuses : 30

Membres présents(es) : (9), Renée-Paule GACHET, Marc MALFATTO (double compétence), Eric MELE, Yves PASCAL, Geneviève PIERRAT, Anthony SALOMONE, Alain SERVELLA, Claudia WOLFF.

Présents (es) en visio-conférence : (12) Alain BARBAGLI, Joël BARRIERE, Bénédicte BEDEL, Serge BERENGER, Joëlle BOLOT, Florence DALMASSO, Jean-Marc DELIA (double compétence), Thibault DESOMBRE, Joëlle GHIBAUT, Vincent GIOBERGIA, Philippe HEURA.

Pouvoirs : (12) Georges BOTELLA et Jean-Paul DAVID donnent pouvoir à Jean-Marc DELIA, Claude CEPPI et Christian ZAETTA donnent pouvoir à Yves PASCAL, Myriam NOCERA donne pouvoir à Renée-Paule GACHET, Arnaud PRIGENT (Sigale) et Martine SILVANO donnent pouvoir à Marc MALFATTO, Gérald LOMBARDO et Bruno ROUGANNE donnent pouvoir à Eric MELE, Denis FISSORE et Sandrine GAIDON donnent pouvoir à Anthony SALOMONE, Céline LEGAL-ROUGER donne pouvoir à Claudia WOLFF.

Absents-Excusés(es) : (30) René AUDIBERT, Michèle BELLERY, Florence BONNARD, Patrick CALEGARI, Caroline CAPE, Liliane CASTAGNOLI, Joëlle CECCARINI, Nicole CIMBE, Monique CURE, Annie DUVAL, Dominique ESTROSI-SASSONE, Colette FABRON, Maxime FERRERO, Didier GASTAUD, Charles-Ange GINESY, Anne GUIJUZZA, Nicole HAMES, Gilbert HUGUES, Jean-Pierre LAUGIER, Jean-Marc MACARIO, Stéphane MAILLARD, Serge MAUREL, Sandrine MOSCONI, Jean-Bernard MION, Marie-Christine PEYROUTOU-BAGNIS, Gilles PIERRET, Arnaud PRIGENT (CCAA), Martine SEGHI, David VARRONE, Jérôme VIAUD

Autres invités : René PERIER-Co-Président du Conseil de Développement (en visio), Léo RAYMOND- Chargé de mission du Conseil de Développement, Blaise LOUIS- Conseil de Développement.

Techniciens : Katia TORELLI – Directrice Développement Durable et Cadre de Vie, CAPG- Lionel RAVIER- Responsable Service d’Appui aux Politiques Publiques, Département 06 - Elisabeth GALLIEN - Directrice du PNR, Renaud DUMAS – Directeur Adjoint, Philippe ARDISSON -Responsable des Finances, Maryline PIERRE- Responsable Administrative.

Le Président accueille l’assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués présents en salle et en visio-conférence.

Le Président constate que le quorum est atteint et Monsieur Marc MALFATTO est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du comité syndical du 1^{er} juillet 2022 est adopté à l’unanimité.

Le Président présente l’ordre du jour de cette réunion :

1. Révision de la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d’Azur : calendrier et échanges sur le périmètre d’étude (pas de délibération)

2. Débat d’Orientation Budgétaire 2023 [délibération] – Rapport d’Orientation Budgétaire

3. Délibérations comptables et administratives :

- Autorisation spéciale d’ouverture de crédits d’investissement pour l’exercice 2023,
- Demande de dotation annuelle à l’Etat – subvention ingénierie 2023,
- Révision de Charte - reprise de provision et interruption anticipée à 5 ans au lieu de 6 ans,
- Mise à jour tableau des effectifs et formulation des contrats de projets 2023 (finalisation du processus de recrutement sous réserve de vote du budget),
- Indemnité fin contrat – dite prime de précarité.

4. Délibérations liées aux projets :

- Demandes de subvention :
 - GAL LEADER – 2023
 - Dispositif « Garde régionale forestière » - Demande de financement 2023 auprès de la Région Sud-Provence Alpes Côte d’Azur,
 - Programme de développement culturel en milieu rural 2023-2024 – Direction Régionale des Affaires Culturelles,
 - Coopération inter Espace Valléen autour de la pierre sèche et détail du programme Préalpes d’Azur,
- Convention Interparc tourisme 2022-2023 entre les 9 PNR de Provence-Alpes-Côte d’Azur - structuration et développement d’une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d’Azur et animation du contrat de filière écotourisme,
- Avenant à la Convention Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME,
- Candidature Leader – élargissement du périmètre,

5. Point d’information :

- Programme d’actions – Conseil de Développement.

6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

1. Révision de la Charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur : calendrier et échanges sur le périmètre d'étude (pas de délibération).

Le Président explique que nous allons entrer en révision de Charte selon le calendrier prévisionnel que la Directrice présente. Il précise que les acteurs du territoire auront la liberté d'exprimer leur souhait ou non de rentrer dans le nouveau périmètre du Parc. Il faudra également évoquer si nous restons aux mêmes dimensions ou si nous proposons un élargissement du périmètre notamment à certaines communes des Alpes de Haute Provence et du Var limitrophes du périmètre actuel et c'est au final le Préfet qui décidera du périmètre. Aujourd'hui, nous devons en séance engager une discussion afin de recueillir les avis de chacun et arguments.

Avant de laisser la parole à la Directrice, le Président ajoute qu'il ira avec Marc MALFATTO rencontrer les Présidents des EPCI et du Département afin de préparer cette révision de Charte et évoquer les différends et les problématiques car il ne faut pas que le Parc soit mis en danger au moment de cette révision de Charte et il faut trouver les moyens d'objectiver les actions du Parc. A ce sujet, nous venons d'engager avec la CASA un audit des budgets du PNR avec le Directeur financier de la CASA ; il nous rendra une analyse circonstanciée car l'action du PNR doit être comprise par tous nos partenaires. Il n'est pas envisageable d'engager une révision de Charte s'il y a des incompréhensions. La Charte 2027 est un projet d'avenir qui interviendra après les élections.

Par ailleurs, le Président informe les membres du Bureau de changements importants pour l'équipe du Parc :

- le Directeur Adjoint, Renaud DUMAS, va partir pour une année sabbatique en juillet 2023,
- la Directrice, Elisabeth GALLIEN, nous propose de le remplacer à ce poste de direction adjointe durant cette absence et quittera le PNR à son retour, et d'effectuer le tuilage avec le nouveau Directeur.
- le poste de Directeur du Parc sera donc vacant dès juillet. Un recrutement va être engagé. Le Président souhaite recruter un directeur qui aura une dimension plus politique.

Le Président précise que lorsque la nouvelle Charte sera sur les rails, il pourra passer des relais adaptés.

Gérald LOMBARDO prend la parole pour expliquer que beaucoup disent que le PNR coûte cher, qu'a t'il amené sur le territoire ?

La Directrice précise que le temps de révision de la Charte va permettre de communiquer tout cela, présenté annuellement lors du compte administratif ; mais globalement 1 € investi donne 3 € à 5 € qui arrive sur le territoire (selon une étude menée par la Fédération). Une synthèse sera faite dans le cadre de l'évaluation de la Charte du Parc).

Georges BOTELLA ajoute que des audits ont été effectués par les PNR du Verdon et du Lubéron au moment de leur révision de Charte et aucune commune n'a demandé à sortir de ces PNR, bien au contraire puisque le PNR du Lubéron est passé de 79 à 100 communes. Les PNR apportent de l'ingénierie environnementale, les budgets varient en fonction de la taille (entre 20 et 50 agents) et permettent des levées de fond importantes (Leader / Feader / Espace Valléen) avec des retombées économiques et des emplois à la clé. Il faut mener des actions dynamiques car la Région finance ces actions et des efforts supplémentaires sont prévus.

Georges BOTELLA ajoute que concernant le renouvellement de la Charte, un PNR accompagne mais n'impose rien et il n'est pas là pour ajouter une strate supplémentaire. La Charte est un moyen d'écrire ce que l'on veut faire ; c'est le

moment de se poser les bonnes questions. Cette nouvelle Charte sera fixée pour 15 ans et permettra d'impacter l'avenir. Pour information, un 10^{ème} PNR en PACA va être créé (Maures et Esterel), les discussions sont engagées et il faudra 5 ans pour mener à bien ce projet.

Le Président reprend la parole pour ajouter que la 1^{ère} Charte a été élaborée sans vraiment prendre conscience de tous les enjeux de l'époque. Aujourd'hui, toutes les collectivités ont conscience de ces enjeux et chacune des instances doit pouvoir dire ce qu'elle veut de cette nouvelle Charte. Il faudra se mettre d'accord afin de mieux appréhender de qui fait quoi ? et comment ?

Georges BOTELLA précise que pour avoir participé à 2 révisions de Charte, il ne faut pas hésiter à solliciter les services de la Région pour sa rédaction.

Le Président donne la parole à la Directrice qui affiche à l'écran le calendrier prévisionnel d'une révision de Charte de Parc avec notre échéance prévisionnelle au printemps 2027 et précise qu'il faudra délibérer sur le périmètre au prochain Comité Syndical du 9 février 2023 en vue d'une délibération régionale en juin 2023.

La Directrice présente également à l'assemblée le périmètre d'études (voir diaporama et calendrier).

Le Président précise qu'aux vues des documents affichés et des explications données à propos de cette notion de périmètre d'études, il semble important de ne pas imposer l'adhésion aux départements et aux EPCI qui pourraient être concernés par le périmètre d'études (83 et 04). Il faut également que les habitants « sentent » qu'ils sont dans un PNR et intégré dans un territoire.

Anthony SALOMONE demande s'il y a continuité entre les parcs alentours ?

La Directrice répond qu'il s'agit d'un élément à prendre en compte et qu'il faudra l'analyser.

Georges BOTELLA prend l'exemple des communes du Var de la Roque Esclapon, Bargème, Mons et les communes du Pays de Fayence sont à l'étude pour le PNR Maures et Esterel. Il faudra prendre en compte les voies de déplacement et la notion de bassin de vie.

Anthony SALOMONE ajoute qu'il faudra également prendre en compte la logique calcaire.

Léo RAYMOND (Conseil de Développement) questionne sur le périmètre d'ouverture par le sud ; le cœur historique (Monts d'azur) présente une vraie identité rurale et ce sont les portes du PNR qui montrent la différence entre les espaces de consommation et les espaces de vie, qui doivent être en équilibre.

Gérald LOMBARDO porte l'attention sur le fait qu'il ne faut pas s'engager vers une « dilution » des Préalpes d'Azur et de ne pas s'approcher du fleuve Var. Ces sujets méritent un débat car la notoriété du Parc peut y perdre, et il faut garder à l'esprit que ce PNR a besoin d'être renforcé et non fragilisé. Quant à la possibilité du Rouret d'intégrer le Parc, seule une partie de la commune serait concernée.

Anthony SALOMONE considère qu'il faut impérativement conserver l'entité territoriale du Parc et qu'il faut en priorité étudier les communes qui veulent entrer.

Le Président ajoute qu'il s'agit d'une lourde tâche qui nous attend, il faudra accepter que certaines communes vont peut-être se manifester pour entrer dans le périmètre du Parc mais qu'il ne sera pas possible d'intégrer et au contraire, il ne faudra pas prendre comme un échec une commune qui demanderait à en sortir.

Le Président précise qu'il prendra le temps d'aller rencontrer les Présidents des EPCI afin d'avoir une discussion de fond et d'appréhender au mieux cette notion de périmètre.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été préparé par le Bureau en date du 18 novembre dernier et il fait apparaître comme d'ordinaire un programme d'actions principalement en régie avec pour conséquence des dépenses de fonctionnement importantes, notamment sur les comptes de la masse salariale, les frais généraux et une provision pour risques (5 % car peu de lisibilité sur l'inflation et la revalorisation éventuelle du point d'indice en 2023).

Le Président rappelle les grandes lignes et décisions qui avaient été prises en 2021 concernant la composition du personnel à savoir une équipe resserrée composée de fonctionnaires sur les « fonctions support » (5/6 agents) et des agents contractuels (contrats de projet) recrutés en fonction des projets et des besoins du Parc.

*Georges BOTELLA quitte la séance et donne pouvoir à Jean-Marc DELIA.
Gérald LOMBARDO quitte la séance et donne pouvoir à Eric MELE.*

La Directrice présente en détail les éléments du Débat d'Orientation Budgétaire, dont voici les grandes lignes :

- Un résultat cohérent avec nos prévisions lors du vote du budget 2022 avec une extrême prudence sur les recettes en retard ou nouvelles. 2 cas de figure :
 - o Ex : le poste chargé de patrimoine bâti
 - o Ex : une prestation
- Une provision pour risque inflation
- Libération d'une partie de la provision constituée dans le but de réviser la Charte du Parc
- Non renouvellement d'un poste sur cotisation
- Surcoût RH pour assurer la transition vers une nouvelle équipe de direction entre mi-2023 et mi 2024 - A affiner d'ici le vote du budget : conjoncturellement on pourrait suspendre si besoin un binôme ambassadeurs (reste 1 + 4 binômes GRF sur le terrain) : difficulté à recruter, complication à l'encadrement sur une période sensible avec entrée en révision de la Charte
- Report à un budget supplémentaire pour un investissement maison du Parc (1er trimestre pour déterminer les partenariats, subventions et cautions mobilisables) – Au mieux en 2023, acquisition du bien, détermination d'un plan pluriannuel d'investissement et lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

La délibération n°22-D- 048 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

3. Délibérations comptables et administratives :

○ Autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2023

Chapitre	Crédits votés au Budget (BP+BS) 2022	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20 - Immobilisations incorporelles	201 400,00 €	50 350,00 €
21 - immobilisations corporelles	201 881,69 €	50 470,42 €
TOTAL des crédits retenus	403 281,69 €	100 820,42 €

La délibération n°22-D- 049 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ Demande de dotation annuelle à l'Etat – subvention ingénierie 2023

Comme chaque année, l'Etat affecte une dotation aux Parcs Naturels Régionaux à travers le Budget Opérationnel de Programme N°0113-paysages eau et biodiversité. Il s'agit aujourd'hui de solliciter auprès de l'Etat cette dotation annuelle de fonctionnement pour l'année 2023 à hauteur de 100 000 €

La délibération n°22-D- 050 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ Révision de Charte - reprise de provision et interruption anticipée à 5 ans au lieu de 6 ans

Compte tenu d'un début de révision de Charte plus précoce qu'envisagé, il est proposé d'interrompre à 5 ans (150 000 €) au lieu de 6 ans (180 000€) la provision qui est effectuée pour la révision de la Charte, avec reprise progressive au fur et à mesure que les charges exceptionnelles (chef de projet et autofinancement études) seront engagées.

La délibération n°22-D- 051 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ Mise à jour tableau des effectifs et formulation des contrats de projets 2023 (finalisation du processus de recrutement sous réserve de vote du budget)

Le débat d'Orientation Budgétaire qui vient d'être tenu, permet d'envisager la création de certains contrats de projet afin d'assurer la continuité des actions en place.

Vu la nécessité pour certains postes d'engager les recrutements dès le 01/04/23, il est proposé dès à présent de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Les recrutements ne seront effectifs qu'à l'issue du vote du BP en Comité Syndical du 9/02/ 2023 :

- Création de 10 emplois non permanents afin de mener à bien les projets identifiés :
 - 1 gestionnaire LEADER

- 1 Chargé de projet « révision Charte du Parc »
 - 1 Chargé de projet « Forêt »
 - 1 Chargé de projet « Energie- mobilité – déchets »
 - 1 Assistante administrative « Espace valléen et PNR »
 - 1 Chargé de projet « valorisation du patrimoine bâti et signalétique »
 - 1 Ambassadeur-coordonnateur
 - 1 Chargé de projet Tourisme / valorisation des patrimoines et activités de pleine nature
 - 1 Chargé de projet « Education à l'environnement et au Territoire »
 - 1 Assistante « communication et Fête du Parc »
- Actualisation du tableau des effectifs.

La délibération n°22-D- 052 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ **Indemnité fin contrat – dite prime de précarité**

La Loi de Transformation de la Fonction Publique, prévoit l'obligation pour certains contrats de droit public courts, (inférieure ou égale à 1 an), d'une prime de précarité de 10% de leur salaire brut.

Sont ouverts à ce dispositif les contrats conclus pour :

- accroissement temporaire d'activité,
- remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- Ou entre autres, absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes et recrutement lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Sont exclus de ce dispositif :

- Les contrats pour accroissement saisonnier d'activité,
- Les contrats de projet,
- Les contrats d'apprentissage,
- Les emplois aidés.

Il s'agit également de répondre à une demande du Trésor Public qui souhaite qu'une délibération soit prise par la collectivité pour pouvoir mettre en œuvre cette obligation et attribuer aux agents le versement de cette indemnité.

La délibération n°22-D- 053 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

4. Délibérations liées aux projets :

○ **Demandes de subvention :**

- **GAL LEADER – Animation et fonctionnement du Groupe d'Action locale Alpes et Préalpes d'Azur – demande de financement 2023**

L'année 2023 marque la fin de la programmation 2014-2022 et le début de la prochaine programmation 2023-2027. Pour maintenir un renfort administratif afin de sécuriser le suivi des dossiers et les demandes de paiement, il est obligation de prévoir 2 ETP (Equivalent Temps Plein) dans la convention Région/ASP/PNR.

Voici le plan de financement prévu :

Dépenses	Montant
Frais de personnels (1 animation + 1 gestionnaire + 1 renfort)	74 056,61 €
Frais indirect (15% des frais de personnels)	11 108,49 €
Communication, évènements, prestations	3 147,50 €
TOTAL (max avant dépôt et instruction)	88 312,60 €

Recettes	Montant	Pourcentage
FEADER	74 056,61 €	60 %
Région SUD – Provence-Alpes-Côte d’Azur	11 108,49 €	40 %
TOTAL	88 312,60 €	100 %

La délibération n°22-D- 054 est portée au vote et adoptée à l’unanimité

Dispositif « Garde régionale forestière – été 2023 » - Demande de financement 2023 auprès de la Région Sud-Provence Alpes Côte d’Azur

Il est proposé de déposer une demande de subvention pour le financement de 4 binômes

DEPENSES		Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Part du total
Rémunération de huit agents « Garde forestière régionale » 2 mois et 1 semaine effectif	SMIC chargé, congés payés inclus, médecine du travail	45 502,30 €	47 768,76 €	49 607,56 €	72,7%
Rémunération de l’encadrant GRF mi-juin à mi-septembre 2021	3 mois temps plein encadrant	7 965,75 €	7 729,38 €	8 287,20 €	12,1%
Accessoire rémunération GRF	Frais de repas	2 415,00 €	2 331,67 €	2 415,00 €	3,5%
Matériel nécessaire à la mission et communication :	chaussures, renouvellement : 4 parkas - sac a dos- téléphones, trousse secours, cartes abimées...	947,34 €	240,00 €	1 068,04 €	1,6%
Frais de fonctionnement liés à la mission	Forfaits téléphones	175,00 €	99,60 €	109,56 €	0,2%
Frais de déplacement	Location 3 véhicules sur 4, carburant	8 192,00 €	6 091 €	6 765,50 €	9,9%
TOTAL (éligible)		65 197,39 €	64 260,86 €	68 252,85 €	
RECETTES					
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d’Azur		52 157,92 €	51 408,69 €	54 602,28 €	80%
Autofinancement Syndicat Mixte PNRPA		13 039,48 €	12 852,17 €	13 650,57 €	20%
TOTAL		65 197,39 €	64 260,86 €	68 252,85 €	

L’assemblée décide de déposer une demande de subvention pour 5 binômes et non 4, en lien avec des incertitudes sur le 2^e binôme ambassadeur.

La délibération n°22-D- 055 est portée au vote et adoptée à l’unanimité

Programme de développement culturel en milieu rural 2023-2024 – Direction Régionale des Affaires Culturelles

La Directrice rappelle les termes de la convention pluriannuelle DRAC qu'il est nécessaire d'actualiser en 2023 ainsi que la candidature 100% EAC. Cette convention prévoit la sollicitation d'un forfait de 12 000€ dédié aux prestations artistiques à destination du jeune public (principalement dans le cadre des programmes scolaires) pour l'année scolaire 2023-2024.

La délibération n°22-D- 056 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ Coopération inter Espace Valléen autour de la pierre sèche et détail du programme Préalpes d'Azur

La pierre sèche représente pour le PNR une forte valeur identitaire (paysages) et culturel (Savoir Faire UNESCO, lien à l'occupation historique de l'espace).

C'est une technique résiliente (ne manquez pas la vidéo à paraître la semaine prochaine !) qui représente une source d'emploi non délocalisable.

Le programme d'actions pour le Parc est doté de 0,75 ETP et de quelques dépenses de prestations qui permettent de :

- faire le point sur les inventaires et aller chercher les moyens pour leur numérisation, voire des inventaires complémentaires après priorisation
- Proposer un mode et une manière de valoriser le patrimoine, préserver les sites majeurs menacés > publication (média à définir)
- Poursuivre la sensibilisation (permettre aux particuliers et aux agriculteurs de maintenir leur patrimoine)
- Travailler avec la Région pour démultiplier la formation professionnalisante, motiver des candidats (activité complémentaire pluriactivité ou entreprise spécialisée)

Ce programme fait suite à de nombreuses concertations multi-partenariales dont la journée pierre-sèche du 9 décembre 2021 – 1ere sollicitation en Juin au programme Espace Valléen, rejetée faute d'éligibilité au FEDER (sauf coopération inter territoriale)

Il s'agit aujourd'hui d'engager la construction d'une coopération inter-territoriale dans le cadre de l'AAP Tourisme du FEDER qui a pour objectif une coopération technique :

- Méthodes inventaires et différentes manières de prioriser l'accroissement de la connaissance, la valorisation, la protection, la conservation
- Techniques de sensibilisation
- Développement de la filière professionnelle régionale

Une coopération directe est envisagée avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (suite tempête Alex - valoriser le patrimoine de la pierre sèche // Manufacture de la Roya) et une coopération technique avec :

- les PNR Verdon, Luberon, Ventoux (a minima - lettres de soutien)
- la Métropole de Nice (Espaces valléens Tinée et Vésubie – Lettres de soutien)

La délibération vise à valider le Parc en chef de file et animation de réseau inter-territorial en lien avec les réseaux interprofessionnels existant + région (formation professionnelle) et à solliciter des subventions, dont pour les Préalpes d'Azur pour 3 ans, comme présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT € TTC SAUF INV (MONTANT € HT)	%	RESSOURCES		MONTANT € HT/TTC	%
Chef de file PNR des Préalpes d'Azur			Chef de file PNR des Préalpes d'Azur	Montant Eligible		
Dépenses d'investissement	- €	0%	FEDER	187 088,02 €	112 786,30 €	60,00%
Dépenses de prestations externes	63 391,40 €	34%	ETAT et/ou Région	178 136,30 €	35 627,26 €	18,95%
Dépenses directes de personnel	106 434,48 €	57%	Autre public	Pour mémoire la DRAC sera sollicitée pour une participation aux inventaires non inclus dans ce plan de financement ci		
Dépenses directes de fonctionnement	- €	0%				
Autres : dépenses de communication	9 200,00 €	5%	Contributions privées			
Coûts Indirects 5%	8 951,29 €		Autofinancement		39 563,61 €	21,05%
Sous total dont CI	187 977,17 €		Sous total		187 977,17 €	

La délibération n°22-D- 057 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Convention Interparc tourisme 2022-2023 entre les 9 PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur - structuration et développement d'une offre écotouristique expérientielle dans les parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur et animation du contrat de filière écotourisme**

Il s'agit de poursuivre de la convention InterParc en cours et visant à :

- Renforcer la qualification des entreprises touristiques et poursuite de la mission d'accompagnement des entreprises dans leur transition (lien avec ADEME)
- Structurer une offre écotouristique expérientielle autour de filières prioritaires
- Animer, professionnaliser et valoriser le réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- Coordonner et animer l'interparc tourisme
- Coordonner le contrat de filière écotourisme régional
- 3 agents mutualisés en InterParc
- Pour les Préalpes d'Azur : 1 000 € (frais pour 5 audits marque Valeurs Parc) et 5 555 € de temps de travail (environ 32 jours)

La délibération n°22-D- 058 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

- **Avenant à la Convention Fonds Tourisme Durable : accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur transition écologique avec les aides financières ADEME**

Suite à la Délibération 21-D-030 approuvant la convention visant à soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable (hébergeur et restaurateurs) de mai 2021 à mai 2022, l'ADEME s'est engagé à poursuivre le financement jusqu'au 18 décembre 2022.

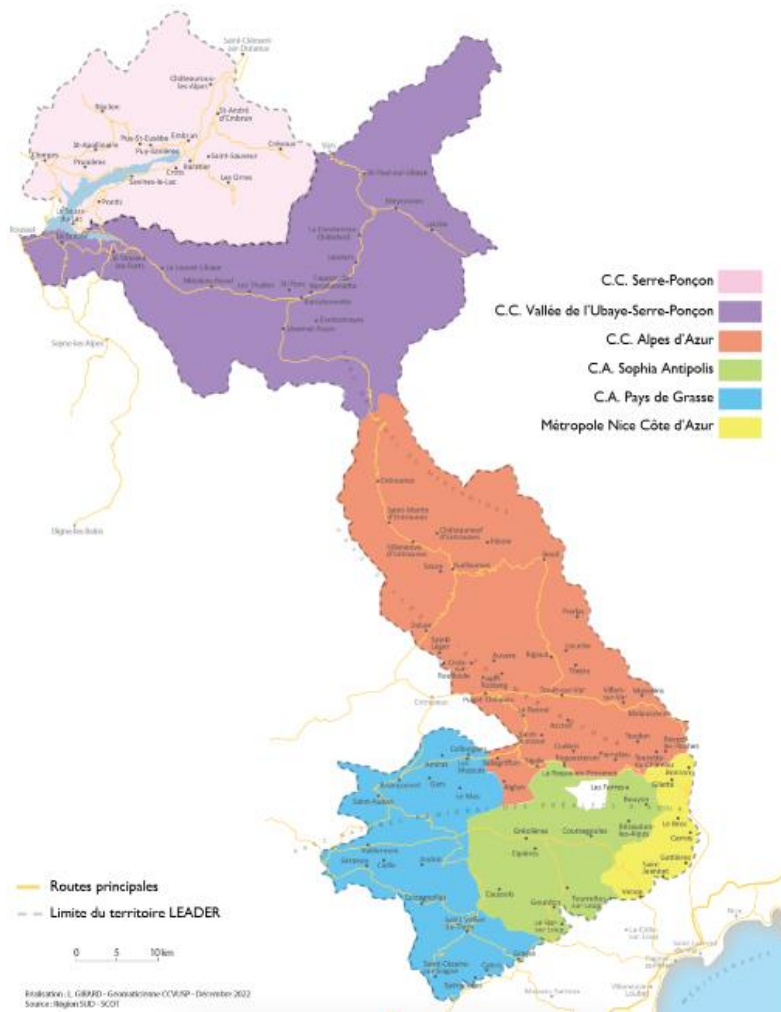
Aussi, il est nécessaire de prévoir avenant pour prolonger de mai à décembre 2022 la convention entre les 9 parcs de la Région Sud pour poursuivre le déploiement du dispositif (coût pour chaque Parc = 500 €).

La délibération n°22-D- 059 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

○ **Candidature Leader – élargissement du périmètre**

La Directrice rappelle la délibération présentée en septembre dernier en Comité syndical :

- ✓ Périmètre : PNR Préalpes d'Azur, Communauté de Communes des Alpes d'Azur, et étendu à la Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon
 - ✓ Fiches actions :
 - Bien vivre ensemble sur le territoire
 - Entreprendre de manière éco-responsable
 - Concevoir durablement les ressources du territoire
 - ✓ Pas d'opposition à un transfert du portage juridique à la CCAA, à affiner (convention de partenariat)
- Candidature jugée de qualité, recevable pour le dépôt au 30 décembre (quelques clarifications apportées à la rédaction)
 - Il est proposé aujourd'hui de valider une extension de périmètre à la Communauté de Communes de Serre Ponçon (pas de remise en cause des ambition) avec une posture inchangée vis-à-vis d'un portage du programme par la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (sous condition de convention pour optimiser le fonctionnement du tout).



La délibération n°22-D- 060 est portée au vote et adoptée à l'unanimité

5. Point d'information :

○ Programme d'actions – Conseil de Développement

Voir diaporama présenté par le Conseil de Développement en pièce jointe.

Anthony SALOMONE et Alain SERVELLA s'accordent pour féliciter Léo RAYMOND pour le travail de qualité effectué, tous les enjeux sont présentés et sont une base pour travailler les enjeux du PNR.

6. Rapport des décisions prises par délégations du Bureau et du Président

○ Délibérations du Bureau du 18 novembre 2022 :

- Maison de Parc : demande de subvention 2023
- Demande de subvention régionale pour révision de la Charte
- Approbation du modèle de convention avec les communes du Parc relative à l'implantation des panneaux d'information incendie financés par la Région
- Participation financière – Caisse Locale de Crédit Agricole de Gilette – soutien au programme pédagogique de culture scientifique, artistique et culturelle « monde nocturne : en quête d'étoiles »
- conventions de mise à disposition de matériels de visioconférence – Communes de Briançonnet, Gréolières, Gilette.

○ Signatures par délégation du Président :

- Convention de partenariat CCAA / PNM / PNR / Département 06 pour la Réserve internationale de Ciel Etoilé Alpes Azur Mercantour

La séance est levée à 12h30.

Le secrétaire de séance,

Marc MALFATTO

PJ :

- Diaporama de la présentation du Conseil de Développement